GRAINES D'ETOILES
40 Promenade de la Barre
64600 ANGLET
☎ : 05 59 63 88 96
Site : www.stellamarisanglet.fr



Rentrée Scolaire 2026/2027

Chers Parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans la section Graines d'étoiles et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous rappelons que votre enfant ne pourra être accueilli qu'à partir de ses 2 ans révolus.

La rentrée s'effectuera à partir du : **Mardi 1er septembre 2026 à 10h00**

L'adaptation de votre enfant pourra être aménagée à son rythme et en fonction de votre organisation personnelle ; la première semaine de quelques heures à la journée entière.
Afin de mieux accueillir les enfants, nous proposons une rentrée en 2 groupes :

Mardi 1er septembre : seulement les enfants dont le nom commence par les lettres **A** à **H**
Ils seront attendus dans leur salle d'activité à 10h00.

Jeudi 3 septembre : seulement les enfants dont le nom commence par les lettres **I** à **Z**
Ils seront attendus dans leur salle d'activité dès 8h45.

A partir du Vendredi 4 septembre, l'ensemble des enfants se retrouveront dans la classe dès 8h45.

Une réunion vous sera proposée, dans la classe, le Lundi 31 Août à 17h00 afin de vous présenter le fonctionnement de l'année.

LES HORAIRES

De 7h45 à 8h15 De 8h15 à 8h45	Accueil des élèves en garderie Accueil des élèves en classe
à 8h45	Sonnerie - Fermeture du portail côté parking Démarrage de la journée et des activités
à 11h15 De 12h30 à 14h30 environ	Temps du repas Temps de sieste
à 16h30**	Sonnerie Fin de la journée de classe
De 16h45 à 18h30	Accueil des élèves à la garderie

****SORTIE DES ENFANTS :** lors de la sortie, à 16h30, les parents des élèves de Graines d'Etoiles pénètrent dans la cour par le portillon de l'administration et vont chercher leur enfant dans leur salle d'activité.

CORRESPONDANCE : nous favorisons la communication par courriel secretariat@stellamarisanglet.fr et par l'intermédiaire de notre site internet : https://stellamarisanglet.fr
Pour communiquer directement avec Anna IHIDOPE : PRONOTE

ABSENCES : l'absence de votre enfant doit être signalée auprès de l'administration le plus tôt possible pour éviter toute commande de repas inutile.

GOÛTER : nous vous invitons à veiller à leur quantité et leur équilibre (éviter de préférence les barres chocolatées, les viennoiseries,...) Goûter zéro déchet à mettre dans une boîte ou un sac en tissu au nom de l'enfant. Les emballages restent à la maison.
Le personnel ne distribue pas les invitations aux goûters d'anniversaire organisés par les familles à l'extérieur de l'école.

VÊTEMENTS : tous les vêtements et objets personnels (y compris doudou) doivent être marqués au nom de l'enfant. Nous vous incitons à l'habiller avec des vêtements commodes, facilitant son autonomie (éviter de préférence les salopettes, les lacets,...).

FACTURE : forfait mensuel de 379,00 € par enfant.
Facture annuelle envoyée fin septembre. Mode de règlement :

- Prélèvement automatique le 6 de chaque mois (d'octobre à juin)
- Chèque : possibilité d'échelonner les paiements en 9 fois en déposant tous vos chèques au secrétariat avant le 12 octobre 2026.

ASSURANCE SCOLAIRE : 12€
Cette assurance est obligatoire pour les sorties scolaires ou pédagogiques organisées par l'établissement. Les élèves sont tous couverts par la mutuelle d'assurances St Christophe, au titre de l'assurance individuelle accident et E-réputation. La cotisation de 12€ est incluse sur votre facture. Pour prendre connaissance des garanties, connectez-vous à l'espace parents de la Mutuelle St Christophe / Onglet Particuliers / Rubrique Assurance scolaire Toutefois vous pouvez ne pas y adhérer auquel cas vous devrez fournir votre attestation d'assurance scolaire au titre de l'individuelle accident pour l'année scolaire 2026-2027 au plus tard le 15 septembre 2026. Les représentants légaux doivent également disposer d'une assurance responsabilité civile pour les dommages éventuellement causés par leur enfant.

PHOTOS DE CLASSE
Elles auront lieu le jeudi 10 ou vendredi 11 septembre 2026.

VELOS ET TROTTINETTES
Un parking 2 roues est prévu à cet effet. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol.
L'abri à vélos est exclusivement destiné au stationnement des 2 roues. Il ne s'agit pas d'un lieu de rassemblement, ni d'un espace d'attente pour récupérer vos enfants.

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, chacun est prié de n'y rester que le temps de déposer ou reprendre son vélo.

INTERDICTION DE FUMER
Conformément au décret n° 2025-582 du 27 juin 2025, paru au Journal officiel le 28 juin 2025, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement et aux abords des entrées du collège et de l'école (parking, garage à vélo,...).
Cette interdiction concerne l'ensemble des personnes : élèves, familles, visiteurs, ...
Toute infraction peut être sanctionnée par une contravention de 4ème classe.
Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette mesure.

ANIMAUX DOMESTIQUES : pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

CALENDRIER SCOLAIRE : ZONE A

TOUSSAINT	Du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre au matin 2026
NOËL	Du vendredi 18 décembre au soir au lun. 4 janvier au matin 2027
HIVER	Du vendredi 12 février au soir au lundi 1er mars au matin 2027
PRINTEMPS	Du vendredi 9 avril au soir au lundi 26 avril au matin 2027
ASCENSION	Du mardi 4 mai au soir au lundi 10 mai au matin 2027
PENTECÔTE	Pas classe le lundi 17 mai 2027
Début des vacances d'été	Vendredi 2 juillet 2027

SECRETARIAT : **OUVERT du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 (sauf vendredi 17h)**
Fermé mercredi après-midi

FOURNITURES A PRÉVOIR :

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant

- 1 tablier à manches longues, couleur à votre convenance
- 1 coussin
- 1 petite couverture pour la sieste (taille du lit 120x50)
- 2 paquets de lingettes à l'eau (usage collectif)
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 paire de chaussons à scratch avec une semelle (ex : décathlon)
- 1 gobelet en plastique pour boire
- 1 boîte à goûter pour l'après midi

- **Si l'enfant n'est pas propre** :
  - 1 serviette de toilette
  - 1 paquet de couches, coton et liniment
  - 2 changes complets (sous-vêtements, pantalon, t-shirt, pull, chaussettes)
- **Si l'enfant est propre :**
  - 1 change complet (sous-vêtements, chaussettes, pantalon, t-shirt, pull)

Je vous souhaite un été ressourçant en famille.

Madame Anna IHIDOPE
Responsable Graines d'Etoiles

Madame Carole Brincourt
Cheffe d'établissement